



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

Les CETC organisent la projection de la vidéo des excuses de Duch



Des villageois à Kampong Thom regardent la vidéo des excuses de Duch

Dans ce numéro

- 2 Nouvelles et commentaires
- 3 Chronique des audiences
- 4-5 Gros plan : Arrêt dans le Dossier n° 001
- 6-7 Sensibilisation
- 8-9 Actualité judiciaire
- 10 Décisions et audiences
- 11 Calendrier des activités de sensibilisation

Les CETC (Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens) ont commencé à projeter la vidéo des excuses faites à l'audience par KAING Guek Eav, *alias* Duch, ancien directeur du centre de sécurité S-21. Duch a été condamné pour crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949 par l'arrêt prononcé à son encontre le 3 février 2012.

Allant au-delà de la mesure de réparation initiale confirmée par la Chambre de la Cour suprême – procéder à la compilation de toutes les excuses et reconnaissances de responsabilité faites par Duch au cours du procès en première instance et en appel dans le dossier n° 001 – la Section des affaires publiques des CETC a réuni ces déclarations dans un enregistrement vidéo de 99 minutes.

Un extrait de 20-30 minutes de cette vidéo comprend les excuses générales de Duch ainsi que les excuses particulières qu'il a présentées aux familles des victimes et aux survivants de S-21, Bou Meng et Chum Mey. La première projection de cette vidéo a eu lieu le 22 février 2012 dans la province de Kampong Thom, lieu de naissance de Duch et de Pol Pot. Près de 1 000 villageois y ont assisté et nombreux sont ceux qui ont exprimé leur satisfaction d'entendre un ancien dirigeant Khmer rouge présenter des excuses pour la première

fois. À la suite de la projection à Kampong Thom, la vidéo a également été projetée dans les provinces de Banteay Meanchey et de Kampong Cham. Ce film va faire partie des films projetés dans les collectivités à travers le Cambodge à l'initiative des CETC en partenariat avec le Centre de ressources audiovisuelles Bophana.

Le texte des excuses va également être mis à la disposition du grand public. En coopération avec les CETC, plusieurs médias nationaux ont accepté de publier cette compilation en tout ou en partie, sans frais, comme service rendu aux lecteurs et téléspectateurs. Les journaux *Deum Ampil* et *Kampuchea Thmey* et les sites d'information *Cambodian Express News* et *Dap News* ont posté la compilation dans son intégralité ; *Rasmei Kampuchea*, *Koh Santepheap* et l'édition khmère du *Phnom Penh Post* ont publié un résumé de cette compilation tandis qu'*Apsara TV*, *Bayon TV* et *Hang Meas TV* ont retransmis la vidéo.

La Section d'appui aux victimes va produire sa propre version du texte des excuses qui sera diffusée dans les prochaines semaines. Un résumé de l'arrêt, rendu par la Chambre de la Cour suprême en février dernier, sera distribué dans 1 623 communes du Cambodge.

L'Allemagne donne 1,2 million d'euros à la Section d'appui aux victimes

En pleine crise financière, particulièrement en ce qui concerne le côté national, la Section d'appui aux victimes des CETC a reçu un soutien financier important de la part des autorités allemandes pour poursuivre sa tâche de fournir une meilleure assistance aux victimes.

La République fédérale d'Allemagne a signé une lettre d'accord le 8 février 2012 en vue d'un don supplémentaire de 1,2 million d'euros à la Section. Cette somme est affectée, pour les deux années à venir, au financement de projets ap-



portant un soutien aux victimes dans trois axes : la représentation juridique, une réelle participation et la diffusion des informations.

Lors de la cérémonie de signature qui a eu lieu aux CETC, M. Horst Triller, Chargé d'affaires de l'Ambassade d'Allemagne, a réaffirmé son plus grand soutien aux travaux des Chambres tandis que le Directeur faisant fonction du Bureau de l'Administration des CETC, M. Tony Kranh, a exprimé sa reconnaissance à l'Allemagne pour sa générosité.

Cette aide financière est le 4^e don de l'Allemagne à la Section d'appui aux victimes depuis sa création en 2008. À ce jour, l'Allemagne a donné environ 10 millions d'euros, à la fois pour le côté national et le côté international des CETC depuis leur mise en place en 2006, dont 1,9 million a été directement alloué à la Section.

M. Horst Triller (à gauche) et S.E. Tony Kranh (à droite) à la cérémonie de signature.

Des visiteurs internationaux font le tour des CETC

En février, les CETC ont accueilli 157 visiteurs internationaux dans le cadre de son programme de sensibilisation destiné à informer le grand public de l'histoire des Khmers rouges, des travaux des Chambres et de l'état d'avancement des dossiers. Parmi ces visiteurs, il y a eu 87 étudiants, du secondaire jusqu'aux post-doc, 27 visiteurs venus grâce aux efforts d'ONG locales et 15 membres de délégations de gouvernements étrangers.

Les visiteurs ont reçu des informations de la part du personnel, visité les CETC et ont eu, avant la suspension des audiences à la mi-février, l'occasion d'assister à des audiences dans le cadre du dossier n° 002.

Les groupes venus en février comprenaient des représentants d'ONG et d'agences locales de Phnom Penh ainsi que des visiteurs du monde entier : Australie, Allemagne, Inde (Cachemire), Japon, Philippines, Corée du Sud, Suède, États-Unis et Royaume-Uni.

Pour le groupe d'élèves venant de *Brookline High School* dans le Massachusetts (États-Unis), la visite aux CETC faisait partie d'un

voyage d'études et d'assistance au Cambodge à la suite de leur collecte de fonds pour aider à la construction d'une école dans la province de Preah Vihear. D'autres visiteurs, comme ceux amenés par le centre d'études pour la paix et la sécurité (*Centre for Peace and Security Studies*) basé à Phnom Penh, ont visité les CETC dans le cadre de voyages d'étude approfondie s'intéressant aux efforts de réconciliation nationale dans les sociétés d'après-guerre. Ces démarches font ressortir l'utilité de suivre les procès des Khmers rouges en tant qu'exemple de justice internationale et de coopération dans un pays portant le fardeau des atrocités du passé.

Des représentants gouvernementaux des États-Unis, du Royaume-Uni et d'Allemagne sont également venus aux CETC et ont rencontré des fonctionnaires du tribunal afin de mieux comprendre le travail accompli par les différentes sections et de l'état d'avancement des dossiers.



Une délégation du Royaume-Uni rencontre le co-procureur adjoint William Smith, à gauche.

Des parlementaires allemands visitent les CETC

Un groupe de parlementaires allemands a visité les CETC le 1^{er} février dans le cadre d'un voyage d'évaluation de projets allemands de coopération au développement au Cambodge. Mené par M. Michael Luther, Président du comité d'audit du Parlement allemand, les membres de la Commission budgétaire et de la Sous-commission de vérification des comptes ont rencontré des responsables des CETC et observé les débats dans le cadre du dossier n° 002.

Le groupe a rencontré le co-procureur international Andrew Cayley puis un enquêteur allemand pour discuter des difficultés rencontrées pour enquêter sur des crimes ayant eu lieu il y a plus de 30 ans. Le groupe a ensuite rencontré la Section d'appui aux victimes pour évaluer le travail qui bénéficie du soutien de l'Allemagne. L'Allemagne a soutenu financièrement la participation des victimes dans les procédures engagées devant les CETC depuis des années, en plus du soutien qu'elle a apporté aux Chambres dans leur ensemble.

« C'était très instructif », a dit M. Luther. « Il est intéressant de savoir comment l'aide de l'Allemagne se concrétise au niveau des travaux des Chambres ».

La délégation était accompagnée par le Coordinateur du Service civil allemand de la paix et ses conseillers en contact avec les CETC.

LES CETC accueillent des diplomates du Royaume-Uni

Le 29 février, les CETC ont accueilli un groupe de diplomates du Royaume-Uni désireux de connaître le fonctionnement des Chambres et de s'entretenir avec des responsables du tribunal.

La délégation comprenait des responsables du ministère britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth à Londres – M. Andy Palmer, fonctionnaire du Bureau chargé des crimes de guerre au sein du Département des organisations internationales et Mme Jaye Ho, fonctionnaire en charge du Cambodge au Département pour le Pacifique et l'Asie de l'Est – accompagnés de deux représentants de l'Ambassade britannique à Phnom Penh. M. Palmer et Mme Ho visitaient les CETC pour la première fois.

La délégation a rencontré le co-procureur adjoint, les co-avocats principaux pour les parties civiles et des représentants de la Section d'appui aux victimes, de la Section d'appui à la Défense et du Bureau de l'Administration. Les entretiens ont porté sur toute une série de questions, allant de la participation des parties civiles à la procédure devant les CETC à l'héritage qui sera transmis par les CETC. Les délégués ont également évoqué les réunions s'étant récemment tenues entre les représentants des CETC et ceux des pays donateurs, l'état d'avancement des dossiers n° 003 et n° 004 et les désaccords au sein du Bureau des co-juges d'instruction.

Cette rubrique résume les dépositions faites à l'audience dans le cadre du dossier n° 002, du 1^{er} au 16 février 2012, en ce qui concerne le contexte historique du Kampuchéa démocratique. (Note de la rédaction : *Bien que nous nous soyons efforcés de présenter un résumé neutre, la seule façon d'avoir une idée complète des témoignages est de lire les transcriptions d'audience, disponibles sur le site Web des CETC à l'adresse suivante : <http://www.eccc.gov.kh/fr/Case002-Transcripts/fr>*)



« Étendard Révolutionnaire », photo d'archives de l'UNESCO

Outre les dépositions, il y a eu aussi, lors des audiences de février, la présentation de documents relatifs au contexte historique du Kampuchéa démocratique. Parmi les documents présentés, figuraient des copies de l'« Étendard Révolutionnaire », le mensuel du PCK publié entre 1974 et 1979.

Khieu Samphan, Accusé : 8 février 2012

Il a été demandé à l'accusé Khieu Samphan s'il souhaitait commenter un extrait d'un discours de Pol Pot de 1960 présenté à l'audience. Khieu Samphan a refusé, disant qu'il n'avait pas connaissance de cet événement puisqu'il n'avait adhéré au parti qu'en 1969. Khieu Samphan continue de se réserver le droit de garder le silence pendant les audiences consacrées au contexte historique de la période du Kampuchéa démocratique.

Youk Chhang, témoin : 1, 2 et 6 février 2012

M. Youk Chhang, âgé de 51 ans, directeur du Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), dépositaire des documents historiques datant de l'époque des Khmers rouges. M. Youk Chhang a aidé plusieurs bureaux des CETC à obtenir des éléments de preuve documentaires. Il a été cité à comparaître afin d'attester de la façon dont le DC-Cam gère les documents datant de l'époque du Kampuchéa démocratique. Son adjoint avait déposé en janvier au sujet des procédures suivies au DC-Cam.

M. Youk Chhang a été interrogé sur son parcours professionnel, le financement du DC-Cam et les sources des documents, la façon dont son personnel procédait pour traiter les documents et les méthodes de vérification de leur authenticité.

Voici ce qu'il a dit s'agissant du recueil et du traitement des documents au DC-Cam :

- Il voit tous les documents qui ont été rassemblés avant qu'ils ne soient classés ;
- Le DC-Cam recueille tout document datant de la période du Kampuchéa démocratique, quel que soit le sujet ou la tendance politique. De nombreux documents ultérieurs relatifs à cette période sont également rangés dans ses classeurs.

- Le DC-Cam n'a pas recours à des expertises scientifiques pour vérifier de quelle époque datent les documents ; il fait plutôt appel à l'expérience de son personnel et aux connaissances des experts-conseils et du personnel d'autres institutions.

Aux questions de la Défense laissant entendre d'éventuels préjugés de la part du personnel du DC-Cam à l'encontre des Accusés dans le dossier n° 002, il a déclaré ce qui suit :

« [N]ous voulions que le procès soit juste et équitable. C'est pourquoi il fallait respecter les principes relatifs aux droits des accusés ».

Toutefois, il a reconnu avoir précédemment exprimé le souhait dans un numéro de *Searching for the Truth*, une revue publiée par le DC-Cam, que Nuon Chea fasse l'objet de poursuites pénales.

M. Youk Chhang a dit que certains membres de sa famille et lui-même avaient reçu de nombreuses « menaces voilées » en 1999, dont une lettre de Ieng Thirith. Il a déclaré ce qui suit : « des menaces ont été faites contre ma sœur, laquelle m'a demandé de cesser mes activités, ce que je n'ai pas fait. La quête de la réconciliation est importante pour le Cambodge ».

Nuon Chea, Accusé : 8, 9 et 16 février 2012

L'accusé Nuon Chea a été interrogé au sujet de l'accès aux besoins de première nécessité par les personnes qui se trouvaient dans les coopératives contrôlées par les Khmers rouges, du troc, de la fourniture d'armes par la Chine aux forces des Khmers rouges, du contrôle exercé par les Khmers rouges sur la population, et de son adhésion au mouvement révolutionnaire.

Sur son rôle dans les activités des Khmers rouges et la connaissance qu'il avait de ces activités au cours de la période ayant précédé le Kampuchéa démocratique, Nuon Chea a déclaré :

- Qu'il ne se rendait pas souvent dans les coopératives ; que lorsqu'il y était allé, il avait remarqué que certaines souffraient d'une pénurie de nourriture alors que d'autres en avaient suffisamment ;
- Qu'il n'en savait pas beaucoup concernant les questions militaires, mais pense que les armes fournies par la Chine l'étaient « sans que rien ne soit exigé en retour » ;
- Qu'il n'était membre d'aucun comité militaire. Il a réaffirmé qu'il était seulement impliqué dans les activités du parti par le biais du

bureau d'éducation et de son appartenance à l'assemblée.

Au sujet du contrôle des populations locales par les cadres khmers rouges, il a déclaré ce qui suit :

« Durant la guerre, nous devions conquérir la population. Si les gens se mettaient dans notre camp, ils nous soutenaient, s'ils étaient aux mains de l'ennemi, ils aidaient l'ennemi. Donc, dans la guérilla, c'était cette stratégie qui devait être appliquée. Il fallait conquérir les gens. Il fallait les contrôler autant que possible. Il fallait éviter que les ennemis puissent [rallier] des gens à leur [cause], pour que l'ennemi ne contrôle plus personne ».

M. Nuon Chea a dit qu'il avait été indigné par ce qu'il avait pu voir dans sa jeunesse, des domestiques maltraités par l'élite coloniale française et l'exploitation de villageois cambodgiens par les légionnaires français. C'est ce qui l'avait plus tard incité à rejoindre le mouvement révolutionnaire communiste.

Kaing Guek Eav condamné à la réclusion à perpétuité

Plus de trois décennies après la chute du régime khmer rouge au Cambodge, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont clos le premier dossier porté devant elles en rendant le 3 février dernier un Arrêt confirmant la culpabilité de l'ancien directeur du centre de sécurité S-21 Kaing Guek Eav, *alias* Duch, et faisant passer la peine prononcée en première instance en une peine de réclusion à perpétuité.

Duch a été condamné à la peine maximale prévue par la loi pour crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949. À l'époque des Khmers Rouges, il dirigeait le centre de sécurité S-21 à Phnom Penh, où des milliers de Cambodgiens ont été illégalement détenus, soumis à des traitements inhumains et au travail forcé, torturés et exécutés à la fin des années 1970. Au moins 12 272 personnes ont péri à S-21 en trois ans.

Le juge Kong Srim, Président de la Chambre de la Cour suprême des CETC, a lu le résumé de l'Arrêt pendant que près de 1 000 visiteurs suivaient le prononcé du verdict depuis la galerie du public et sur des écrans placés à l'extérieur des CETC.

« Les crimes commis par Kaing Guek Eav ont sans aucun doute été parmi les pires de l'histoire de l'humanité », a-t-il déclaré. « Ils méritent la peine la plus lourde qui existe afin de répondre de façon juste et appropriée à la violence imposée aux victimes, à leurs familles et à leurs proches, au peuple cambodgien et à tous les êtres humains ».

Dans son Arrêt, la Chambre de la Cour suprême a annulé la peine de 35 ans d'emprisonnement prononcée à la majorité par la Chambre de première instance le 26 juillet 2010. Elle a également annulé la décision de la Chambre de première instance d'accorder une mesure de réparation pour la violation des droits de Kaing Guek Eav du fait de sa détention illégale par le Tribunal militaire du Cambodge entre 1999 et 2007.

La Chambre de la Cour suprême a considéré que la Chambre de première instance avait accordé un poids trop important aux circonstances atténuantes et un poids insuffisant à la gravité des crimes et aux circonstances aggravantes. Elle a également rejeté le moyen d'appel par lequel Duch demandait son acquittement et contestait la compétence *ratione personae* des CETC à son égard.

En plus de la déclaration de culpabilité pour crime contre l'humanité de persécution, la Chambre de la Cour suprême l'a déclaré coupable de crimes contre l'humanité d'extermina-



Kaing Guek Eav debout à l'issue du prononcé de l'Arrêt.

tion (englobant le meurtre), réduction en esclavage, emprisonnement, torture et autres actes inhumains, faisant en partie droit à l'appel interjeté par les co-procureurs.

Dix parties civiles appelantes dont les demandes de constitution de partie civile avaient été rejetées en première instance ont été accueillies en leur demande.

La Chambre de la Cour suprême a confirmé la décision de la Chambre de première instance d'afficher sur le site internet officiel des CETC la compilation de toutes les excuses et de toutes les déclarations de reconnaissance de responsabilité faites par Duch au cours du procès. La Chambre de la Cour suprême a rejeté toutes les autres demandes de mesures de réparation – soit parce qu'elles n'auraient pu avoir force exécutoire, soit parce que leur mise en œuvre aurait nécessité une contribution financière de la part de l'Accusé, qui est indigent, ou la délivrance d'une injonction à l'État cambodgien.

Duch a d'abord été détenu par le Tribunal militaire du Cambodge en mai 1999, avant la création des CETC, et a ensuite été transféré au centre de détention des CETC en juillet 2007.

Son procès en première instance s'est tenu de février à novembre 2009 ; 55 personnes, dont 17 témoins des faits et 22 parties civiles, y ont été entendues. Duch a été déclaré coupable par la Chambre de première instance le 26 juillet 2010 et condamné à une peine de 35 ans d'em-

prisonnement. Cette peine a été réduite de cinq ans à titre de réparation pour sa détention illégale par le Tribunal militaire du Cambodge et Duch a eu droit au crédit de tout le temps qu'il avait déjà passé en détention.

Duch a comparu devant la Chambre de la Cour suprême dans le cadre des audiences en appel en mars 2011.

L'Arrêt rendu par la Chambre de la Cour suprême est définitif.

De nombreux visiteurs qui ont assisté à ce moment historique ont exprimé leur satisfaction concernant l'extension de la peine.

« Cette peine est justice pour les victimes, justice pour moi-même », a dit Chum Mey, un survivant de S-21. « Je suis maintenant en paix. Le chapitre est clos ».

Paul Everingham, chercheur et ami proche de Kerry Hamill et de Stuart Glass – deux victimes présumées des Khmers Rouges – a dit que pour lui l'importance du verdict ne résidait pas seulement dans la peine prononcée à l'encontre de Kaing Guek Eav, mais aussi dans ce que cette condamnation signifiait au sens large.

« À mes yeux, ce qui est le plus à prendre en considération, ce n'est pas tant la personne condamnée elle-même mais plutôt l'exemple qui est donné à l'humanité pour montrer que quelqu'un qui commet des crimes aussi épouvantables ne sera jamais libre », a déclaré M. Everingham.

Réactions du public à l'Arrêt dans le Dossier n° 001

Près de 1 000 personnes – villageois, étudiants, moines, proches résidents cambodgiens ainsi que des diplomates, experts, représentants d'ONG et touristes – sont venus le 3 février 2012 aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour assister au prononcé de l'Arrêt dans le dossier à l'encontre de Kaing Guek Eav, *alias* Duch.

À l'issue du prononcé, de nombreux Cambodgiens ont accueilli avec satisfaction l'annonce de la réclusion à perpétuité pour Kaing Guek Eav tandis que certains observateurs ont critiqué la façon dont la Chambre avait statué sur les demandes de mesures de réparation et sa décision de ne pas accorder à l'Accusé un dédommagement pour sa période de détention illégale.

Voici quelques réactions au verdict.



Je suis très content de la décision de la Chambre de la Cour suprême. Cette peine est justice pour les victimes, justice pour moi-même. Je ne peux rien demander de plus au tribunal. Quoique le tribunal fasse maintenant avec Duch, j'y serais indifférent. Je ne vais plus pleurer. Je suis satisfait ; je suis maintenant en paix. Le chapitre est clos.

-CHUM Mey, 81 ans, survivant de S-21, partie civile dans le dossier n° 001, de Phnom Penh

« À mes yeux, ce qui est le plus à prendre en considération, ce n'est pas tant la personne condamnée, mais plutôt l'exemple qui est donné à l'humanité : quelqu'un qui commet des crimes aussi épouvantables ne sera jamais libre. Nous avons vu l'aboutissement d'un cas de justice très particulier ».

-Paul Everingham, chercheur et ami proche de Kerry Hamill et de Stuart Glass, victimes des Khmers Rouges

Le fait que le temps déjà passé en détention par Duch n'ait pas été pris en compte me semble illégal. Les droits de l'homme doivent être garantis même si les crimes commis sont les plus affreux qui soient. Lorsque les droits de l'homme ne sont pas respectés, cela renvoie une très mauvaise image non seulement aux juridictions internes mais aussi à toute la justice internationale.

-Rupert Abbott, chercheur à Amnesty International



Ce qu'il a fait est impardonnable. Lorsque la Chambre de première instance a rendu son jugement en 2010, je me suis demandé si elle considérait vraiment que c'était une décision raisonnable : 35 ans pour Duch qui avait tué des centaines de vies.

J'ai consacré, à mes propres frais, du temps à venir suivre les audiences car je crois que ces Chambres vont faire justice aux victimes. Je suis venu ici chaque jour d'audience excepté les jours où je ne me sentais pas bien. Et cette fois-ci, je pense que la Chambre de la Cour suprême a rendu la bonne décision.

Je veux souligner que traduire en justice les dirigeants khmers rouges n'est pas une vengeance. Cependant, les victimes attendent qu'ils rendent des comptes devant la justice. Et cela sera un bon exemple pour les futures générations.

-SUM Rithy, 60 ans, survivant d'une prison au régime inhumain à Siem Reap et partie civile dans le dossier n° 002

J'éprouve un tel soulagement maintenant que tout est devenu clair. Je crois que l'âme de mon frère qui a été tué à S-21 est sereine également et je pense qu'il va pouvoir maintenant se réincarner dans une autre vie ; il a dû tant souffrir avant de mourir.

Mes trois sœurs et moi-même pouvons enfin être en paix. Je me sens personnellement si bien. J'ai beaucoup mangé aujourd'hui au déjeuner et je n'avais jamais pu faire cela auparavant.

-NHET Sok, 53 ans, partie civile dans le dossier n° 001, de la province de Takeo

Je suis très déçu des mesures de réparation. La Chambre de la Cour suprême a eu une analyse très restrictive des réparations. Je ne m'attends donc pas à ce que les demandes soient traitées bien différemment dans le dossier n° 002 et je pense que nous devrions davantage nous concentrer sur des mesures extra-juridictionnelles.

-Ignaz Stegmiller, Comité d'action cambodgien pour les droits de l'homme



Les parties civiles assistent au prononcé de l'Arrêt dans le dossier n° 001

Avec l'aide des CETC et d'ONG, près de 70 parties civiles et appelants ont pu assister au prononcé de l'Arrêt dans le dossier n° 001 ainsi qu'à plusieurs événements se déroulant à cette occasion.

La veille du prononcé de l'Arrêt, ces personnes se sont rencontrées avec leurs avocats au Musée du génocide de Tuol Sleng pour un rappel de l'histoire relative au dossier n° 001.

Le jour du prononcé de l'Arrêt, 3 février, 12 parties civiles sélectionnées, dont les survivants de S-21 Bou Meng et Chum Mey, étaient présentes dans la salle d'audience avec leurs avocats, tandis que les autres personnes regardaient depuis la galerie du

public. Le Centre de documentation du Cambodge (« DC-Cam ») s'était également occupé d'amener des personnes pour assister au prononcé de l'Arrêt, des appelants, d'anciens gardiens de S-21, entre autres.

Cet après-midi-là, les parties civiles et appelants se sont réunis à Choeng Ek avec leurs avocats (voir photo).



Ci-dessus : Les parties civiles dans le dossier n° 001 font brûler de l'encens aux champs de la mort à Choeng Ek après avoir assisté au prononcé de l'Arrêt de la Chambre de la Cour suprême (Photo : Section d'appui aux victimes).

M. Kham Lun amène des villageois de Siem Reap aux CETC

M. Kham Lun, 69 ans, survivant du régime Khmer rouge, est bien connu parmi les villageois de sa province natale de Siem Reap. Depuis 2009, il s'emploie à diffuser l'information relative aux CETC et il a aidé à amener plus de 6 000 visiteurs au Tribunal.

« Je suis fier d'avoir servi ma nation et mon peuple », a déclaré M. Kham Lun, qui est un ancien fonctionnaire et membre d'ONG. « Je ressens le besoin de faire connaître aux gens l'endroit où se déroulent les procès de sorte qu'ils puissent suivre les débats en personne ; c'est la raison pour laquelle j'y ai volontairement consacré toutes mes forces et mon temps ».

Dans le cadre de cette sensibilisation, M. Kham Lun informe les villageois des visites d'études organisées par les CETC à l'occasion desquelles des groupes de villageois viennent à Phnom Penh pour se rendre au Musée du génocide de Tuol Sleng, aux champs de la mort de Choeng Ek et aux audiences des CETC. Les villageois sont heureux de participer à ces visites, a dit M. Kham Lun, car ils peuvent voir la ville de Phnom Penh quand ils viennent assister à une audience. Au cours de certaines visites, des cérémonies religieuses ont lieu aux champs de la mort pour commémorer la disparition des victimes des Khmers rouges. Ainsi, durant la dernière visite, a confié M. Kham Lun, 79 moines ont été invités à la cérémonie bouddhiste de Bang Skaul à Choeng Ek.

M. Kham Lun a dit qu'il essayait surtout d'éduquer les jeunes de sa province au sujet des procès intentés aux anciens dirigeants Khmers rouges et de ce qui s'est passé sous ce



M. Kham Lun devant la salle d'audience des CETC

régime puisqu'ils n'en ont rien vu.

« Je souhaite que les plus jeunes générations, qui peuvent voir qui se trouve dans le box des accusés, ne choisissent jamais de faire ce que [les Khmers rouges] ont fait si un jour ils deviennent dirigeants à leur tour », a déclaré M. Kham Lun.

On estime qu'au moins 1,7 million de personnes ont péri sous le régime khmer rouge en conséquence des exécutions, de la torture, de la famine, des maladies et des dures conditions de vie. Pendant le régime khmer rouge, M. Kham Lun a été soumis au travail forcé. Il a perdu cinq membres de sa famille sous le régime des Khmers rouges.

Il a dit que le fait de suivre la procédure engagée devant les CETC, dont les contre-interrogatoires dans le cadre des dossiers n° 001 et n° 002, l'a beaucoup aidé à mieux comprendre ce qui s'était passé à cette époque.

Selon M. Kham Lun, plusieurs raisons l'incitent ainsi que les villageois à venir aux CETC : « d'abord, nous voulons que le Tribunal et le

personnel sachent que beaucoup de personnes soutiennent leur mission et désirent assister aux audiences. Ensuite, nous voulons suivre le procès des anciens dirigeants Khmers rouges pour voir si il est bien mené comme nous l'avons espéré. Nous voulons donc suivre les procès pour voir si ce système judiciaire hybride peut conduire les procès à la satisfaction du peuple cambodgien ou à ma satisfaction ».

Jusqu'à présent, M. Kham Lun a dit que les procès menés par les CETC avaient conforté la confiance qu'il place dans cette juridiction. Et, a-t-il rajouté, il apprécie que des fonds aient été alloués pour amener aux CETC des visiteurs de tout le Cambodge pour faire le tour des Chambres et assister aux débats.

M. Kham Lun va continuer de diffuser l'information relative aux CETC auprès des villageois et d'œuvrer pour amener encore plus de visiteurs d'ici la fin des procès.

« Mon engagement envers les CETC durera jusqu'à ce leurs travaux soient achevés », a-t-il dit. « Ce que je souhaite, c'est que justice soit rendue pour les victimes et ceux qui ont péri ».

Depuis 2009, plus de 120 000 personnes ont visité les CETC, venant de tout le Cambodge et du monde entier.

N.B. : Les CETC ont aussi produit une émission de télévision sur les efforts entrepris par M. Kham Lun pour diffuser l'information relative au tribunal.

Sensibilisation



Des participants à une visite d'études venant de la province de Pursat ont l'occasion de visiter les CETC et de parler avec le personnel.



Un élève s'exprime lors d'un événement de sensibilisation à l'école secondaire Thmey de Phnom Penh.



Des résidents de Kompong Thom (à gauche) et de Phnom Penh (à droite) compulsent des documents éducatifs produits par les CETC sur la période des Khmers rouges et les procès.



Un homme de la province de Kompong Thom est interviewé lors d'un événement de sensibilisation.



Des visiteurs attendent en file à l'extérieur des Chambres avant d'assister à une audience.



Des villageois de la province de Pursat à une séance d'information sur les CETC et les procès.



Des élèves assistent à une présentation sur les CETC à l'école secondaire Thmey à Phnom Penh figurant parmi les événements de sensibilisation du mois de février.

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici un aperçu des activités de février 2012. Voir en page 10 le détail des *décisions et ordonnances*.

Chambre préliminaire

Au cours de cette période, la Chambre préliminaire a été saisie de deux demandes et de trois appels dans le dossier n° 003, ainsi que de quatre demandes et d'un appel dans le dossier n° 004. Pendant tout le mois de février, la Chambre préliminaire a poursuivi ses délibérations concernant ces écritures.

Pour davantage d'informations sur les décisions, considérations et opinions, veuillez vous reporter à la page 10.

Appels :

Dossier n° 003 : Le 28 février, la Chambre a rendu ses considérations concernant un appel (*Considerations of the Pre-Trial Chamber regarding the Appeal Against Order on the Admissibility of a Civil Party Applicant*).

Dossier n° 004 : Le 28 février, la Chambre a rendu ses considérations concernant un appel (*Considerations of the Pre-Trial Chamber regarding the Appeal against Order on the Admissibility of a Civil Party Applicant*).

Le 14 février, la Chambre a rendu ses Considérations concernant l'Appel de la Décision relative à la recevabilité de la demande de constitution de partie civile formée par Robert Hamill.

Demandes :

Dossier n° 004 : Le 20 février, la Chambre a rendu une *Décision relative à la demande de la Section d'appui à la Défense tendant à ce que la Chambre préliminaire suspende les poursuites dont elle est saisie dans le Dossier n° 004 afin que puissent être prises des mesures destinées à garantir la représentation efficace des suspects dans le cadre de ce Dossier*.

Désaccords :

Dossier n° 003 : Le 10 février, une Opinion, expurgée, exprimée conformément à la règle 72 du Règlement intérieur par les juges Downing et Chung de la Chambre préliminaire concernant le désaccord entre les co-juges d'instruction a été rendue publique.

Dossier n° 004 : Le 23 février, une Opinion, expurgée, a été rendue publique (*Opinion of the Pre-Trial Chamber Judges Downing and Chung on a Disagreement between the Co-Investigating Judges Pursuant to Internal Rule 72*).

Autres questions : La Chambre préliminaire a également été saisie d'autres questions. Ces questions, de par leur nature, restent à ce jour confidentielles.



Les drapeaux du Cambodge et de l'ONU.

Bureau des co-procureurs

Dossier n° 002 : Le Bureau des co-procureurs continue de défendre son dossier à charge dans le cadre du dossier n° 002 à l'audience et par le biais des pièces qu'il dépose. En plus d'éléments de preuve, les pièces déposées ont inclus des écritures ayant trait : à la communication à la Chambre de première instance de déclarations de témoin du dossier n° 002 dans le cadre des dossiers n° 003 et n° 004 ; à la réponse à la liste de documents de Nuon Chea devant être présentés devant la Chambre de première instance pendant le premier mini-procès ; à la réponse concernant la demande de Ieng Sary d'obtenir des éclaircissements sur les conclusions défavorables ; à la réponse concernant la demande de Khieu Samphan relative au transfert des documents originaux du DC-Cam aux CETC ; à la réponse relative à la demande de Nuon Chea visant à obtenir des informations supplémentaires sur la provenance des documents du CD-Cam ; à la réponse faisant suite à la demande de la Chambre de première instance en vue d'obtenir des informations relatives aux résumés préparés par le témoin TC-33 ; à une demande visant à avertir Khieu Samphan des conséquences d'un refus de répondre aux questions pendant le procès ; à une demande visant la tenue d'audiences supplémentaires pour débattre des documents ; et à la réponse à la troisième demande de Nuon Chea visant la récusation de la Juge Cartwright. Pendant les audiences, le Bureau des co-procureurs a interrogé Youk Chhang du DC-Cam et présenté des documents qu'il considère être d'une

importance toute particulière pour le dossier n° 002/01.

Dossier n° 003 : Le Bureau des co-procureurs continue d'étudier les éléments de preuve et de suivre l'évolution du dossier.

Dossier n° 004 : Le Bureau des co-procureurs continue d'étudier les éléments de preuve et de suivre l'évolution du dossier.

Sensibilisation :

Des membres du Bureau des co-procureurs ont pris part à des activités de sensibilisation afin d'informer les organisations et le public de ses travaux. Sarah Andrews s'est adressée à des visiteurs étudiants et professeurs de la faculté des sciences politiques de l'Université des Philippines au sujet des activités du Bureau des co-procureurs. Golriz Ghahraman et Vincent De Wilde d'Estmael ont pris part à une présentation sur l'Étude de référence des CETC sur la situation respective des hommes et des femmes dans le processus de justice transitionnelle au Cambodge et ont fait un exposé sur les

Section d'appui à la Défense

La Section d'appui à la Défense a continué d'apporter un soutien juridique et une assistance administrative et technique aux équipes de la Défense.

Dossier n° 002 : Le 3 février, la Défense de Khieu Samphan a déposé une requête en réaction aux multiples difficultés soulevées par le courriel de Mme Lamb en date du 2 février 2012.

Également le 3 février, la Défense de Ieng Sary a déposé une réponse à la demande des co-procureurs visant à inclure d'autres sites de crimes dans le cadre du premier procès dans le dossier n°002.

Le 7 février, la Défense de Ieng Sary a déposé une réplique (*Reply to the Co-Prosecutor's Response to Ieng Sary's Appeal Against the Trial Chamber's Decision Refusing His Request For The Trial Chamber to Direct its Senior Legal Officer to Maintain Open and Transparent Communication with All the Parties*).

Le 8 février, la Défense de Nuon Chea a déposé des observations relatives à une demande faite à l'audience en vue d'obtenir des éclaircissements sur la provenance et la chaîne de conservation et de transmission de documents fournis par le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam).

Le 9 février, la Défense de Nuon Chea a déposé des observations supplémentaires relatives à la demande d'éclaircissements sur la provenance et la chaîne de conservation et de transmission de documents fournis par le Centre de documentation du Cambodge dans le but d'aider le Bureau des co-procureurs.

Le 10 février, la Défense de Ieng Sary a déposé une requête (*Motion to Strike the Co-Prosecutors' Leave to Reply and Reply to Ieng Sary's Response Regarding Additional Crime Sites within the Scope of the Trial in Case 002/01*).

Le 13 février, la Défense de Khieu Samphan a déposé une Réponse à la Demande des co-procureurs visant à inclure d'autres sites de crimes dans le cadre du premier procès dans le cadre du dossier n° 002 et a demandé à la Chambre de première instance de rejeter la demande des co-procureurs au motif qu'elle était répétitive, même si le champ était limité, et donc irrecevable.

Le 14 février, la Défense de Nuon Chea a déposé une Troisième demande de récusation de la Juge Cartwright au motif que ses déclarations à la presse néo-zélandaise démontaient un parti pris à l'encontre de Nuon Chea.

Le 22 février, la Défense de Nuon Chea a déposé une demande (*Application for Summary Action against Hun Sen Pursuant to Rule 35*) soutenant que les récentes déclarations du premier ministre, M. Hun Sen, à la presse vietnamienne concernant « le seul 'ancien dirigeant Khmer rouge' » portaient atteinte au droit de Nuon Chea à être présumé innocent et devaient faire l'objet d'une décision publique l'avertissant officiellement de s'abstenir de tenir de tels propos à l'avenir.

Dossier n° 003/004 : Le 20 février, la Chambre préliminaire a rendu une « Décision relative à la demande de la Section d'appui à la Défense tendant à ce que la Chambre préliminaire suspende les poursuites dont elle est saisie dans le Dossier n° 004 afin que puissent être prises des mesures destinées à garantir la représentation efficace des suspects dans le cadre de ce Dossier » déposée le 10 octobre 2011. La Chambre préliminaire a rejeté la demande.

Section d'appui aux victimes

Activités juridiques

La Section d'appui aux victimes a reçu une demande de constitution de partie civile dans le cadre du dossier n° 004, 175 procurations dans le cadre du dossier n° 003 et 391 dans le cadre du dossier n° 004. La Section a examiné 183 traductions de résumés figurant dans les formulaires de renseignements sur les victimes dans le cadre du dossier n° 002 et 346 procurations dans le cadre des dossiers n° 003 et n° 004 et les a transmises à la Chambre de première instance et au Bureau des co-juges d'instruction, respectivement.

La Section a également aidé deux assistants et un avocat des parties civiles à renouveler leurs pièces d'identité.

Sensibilisation

Pendant les audiences consacrées à l'examen de la preuve dans le dossier n° 002 du 1^{er} au 16 février, la Section d'appui aux victimes a continué à collaborer pleinement avec les organisations intermédiaires pour coordonner la participation de près de 150 parties civiles aux audiences. Ces parties civiles venaient de Prey Veng, Kampot, Kampong Cham et Pursat.

Comme à l'accoutumée, 10 parties civiles ont pu prendre place dans la salle d'audience chaque jour tandis que les autres suivaient les débats depuis la galerie du public.

La Section a aidé les parties civiles et les appelants à assister au prononcé de l'Arrêt dans le dossier n° 001. (Voir page 6).

Initiatives extra-juridictionnelles

Le 9 février, la Section d'appui aux victimes a organisé un programme de visite à l'intention du Dr. Lauback, directeur général de la fondation *Heinrich Boell Stiftung* basée à Berlin

(Allemagne), de M. Manfred Hornung, directeur local, et d'autres membres du personnel. Ces visiteurs ont suivi le procès et rencontré le chef de la Section d'appui aux victimes et l'équipe afin de mieux cerner le travail bénéficiant du soutien financier de l'Allemagne aux CETC. M. Rong Chhornng, chef de la Section, a brièvement exposé le travail accompli par la Section et les progrès réalisés puis a répondu aux questions des visiteurs.

L'équipe en charge des mesures de réparation et des mesures extra-juridictionnelles a organisé aux CETC le 17 février dernier une réunion à l'intention de la Section d'appui aux victimes, des co-avocats principaux, des avocats pour les parties civiles et des organisations intermédiaires/ONG afin de leur communiquer les informations les plus récentes sur les activités relatives aux réparations morales et collectives et les mesures extra-juridictionnelles, de revoir et d'optimiser le processus d'élaboration, de coordination et de mise en œuvre des projets de l'équipe ainsi qu'en établir l'ordre de priorité.

Trente participants venant de différentes parties intéressées ont assisté à cette réunion. Le résumé de la réunion est destiné à informer les participants, présents ou absents, sur le déroulement de la réunion, y compris l'ordre du jour, les considérations décisives et les mesures à venir. La réunion s'est terminée sur l'accord d'organiser mensuellement des réunions du sous-groupe de travail.

Pour examiner les questions restées en suspens à l'issue de la réunion du 17 février, l'équipe en charge des mesures de réparation et des mesures extra-juridictionnelles s'est réunie avec les co-avocats principaux le 21 février afin de discuter de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets de réparation morale et collective.



À l'extérieur de la salle d'audience des CETC

Décisions/Ordonnances

Les textes des décisions, ordonnances, opinions et considérations, dont certains sont expurgés, sont disponibles sur le site Web officiel des CETC.

Chambre préliminaire

10 février 2012

Opinion exprimée conformément à la règle 72 du Règlement intérieur par MM. Downing et Chung, juges de la Chambre préliminaire, concernant le désaccord entre les co-juges d'instruction, faisant savoir que, la Chambre n'ayant pu atteindre la majorité requise pour rendre une décision, l'ordonnance présentée par le co-juge d'instruction international suppléant afin de reprendre les enquêtes dans le dossier n° 003 devrait être exécutée.

14 février 2012

Considérations de la Chambre préliminaire concernant l'appel interjeté contre l'ordonnance relative à la recevabilité de la demande de constitution de partie civile présentée par Robert Hamill : la Chambre a fait savoir que, n'ayant pu atteindre la majorité requise pour rendre une décision, l'ordonnance des co-juges d'instruction du 29 avril 2011, rejetant la demande de constitution de partie civile de Robert Hamill dans le dossier n° 004, demeure. Pour la même raison, aucune suite n'est donnée à la demande de M. Hamill visant à avoir accès au dossier. Des opinions dissidentes ont été rendues.

20 février 2012

Décision relative à la demande de la Section d'appui à la Défense visant à suspendre la procédure engagée devant la Chambre préliminaire dans le cadre du dossier n° 004 et à obtenir des mesures garantissant une représentation efficace des suspects dans ce dossier, décision par laquelle la Chambre a déclaré que, comme il ne lui appartient pas de trancher en l'espèce, la demande est irrecevable. C'est aux co-juges d'instruction qu'il revient de trancher les questions concernant la représentation juridique dans le cadre

d'une enquête en cours.

23 février 2012

Opinion exprimée conformément à la règle 72 du Règlement intérieur par MM. Downing et Chung, juges de la Chambre préliminaire, concernant le désaccord entre les co-juges d'instruction, faisant savoir que, la Chambre n'ayant pu atteindre la majorité requise pour rendre une décision, la commission rogatoire relative à la poursuite de l'enquête judiciaire dans le dossier n° 004 – émanant du co-juge d'instruction international suppléant – devrait être exécutée.

28 février 2012

Considérations de la Chambre préliminaire concernant l'appel interjeté contre l'ordonnance relative à la recevabilité d'une demande de constitution de partie civile : la Chambre a fait savoir que, n'ayant pu atteindre la majorité requise pour rendre une décision, l'ordonnance des co-juges d'instruction du 29 avril 2011, rejetant la demande dans le dossier n° 004, demeure. Des opinions dissidentes ont été rendues.

28 février 2012

Considérations de la Chambre préliminaire concernant l'appel interjeté contre l'ordonnance relative à la recevabilité d'une demande de constitution de partie civile : la Chambre a fait savoir que, n'ayant pu atteindre la majorité requise pour rendre une décision, l'ordonnance des co-juges d'instruction du 29 avril 2011, rejetant la demande dans le dossier n° 003, demeure. Des opinions dissidentes ont été rendues.

Bureau des co-juges d'instruction

9 février 2012

Ordonnance de reprise de l'instruction préparatoire, datée du 2 décembre 2011, mais déposée en février, par laquelle le co-juge d'instruction international suppléant a estimé que l'enquête judiciaire dans le cadre du Dossier n° 003 devait reprendre.

24 février 2012

Ordonnance relative au réexamen de la décision sur la recevabilité de la demande de constitution de partie civile de M. Robert Hamill, par laquelle le co-juge d'instruction international suppléant a déclaré la demande de réexamen présentée par M. Hamill recevable, accueillant sa demande de constitution de partie civile dans le dossier n° 003 et sa demande d'accès au dossier. La demande de constitution de partie civile de M. Hamill dans le cadre du dossier n° 004 sera examinée séparément.

Chambre de la Cour suprême

3 février 2012

Résumé de l'Arrêt de la Chambre de la Cour suprême dans le dossier n° 001, par lequel la Chambre a confirmé la condamnation de Kaing Guek Eav, *alias* Duch, pour crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949. La Chambre a annulé la peine de 35 années d'emprisonnement prononcée à l'encontre de Duch par la Chambre de première instance et l'a portée à une peine de réclusion à perpétuité ; elle ne lui a pas accordé de réparation pour

la période de détention illégale par le Tribunal militaire du Cambodge. La Chambre a accueilli dix autres demandes de constitution de partie civile en l'espèce et a confirmé la décision de la Chambre de première instance de procéder à la compilation de toutes les excuses et de toutes les déclarations de reconnaissance de responsabilité faites par Duch au cours du procès en première instance et en appel et d'afficher cette compilation sur le site Web officiel des CETC.

Audiences publiques à venir

Devant la Chambre préliminaire :

Aucune audience prévue

Devant la Chambre de première instance :

Du 12 mars au 21 juin 2012 :

Audiences consacrées aux éléments de preuve dans le Dossier n° 002 (du lundi au jeudi, de 9h00 à 16h00, sauf jours fériés)

Devant la Chambre de la Cour suprême :

Aucune audience prévue

Activités de sensibilisation

6-10 février 2012 Quatre-vingts villageois participent à un atelier de l'ICfC sur les moyens d'atténuer les conflits locaux et sur les CETC dans la province de Stung Treng.

7 février 2012 La TPO organise une projection de film pour un groupe d'entraide à Kampong Cham. Dix femmes parties civiles dans les dossiers n^{os} 001/002 échangent leurs expériences.

8 février 2012 L'ICfC tient un atelier avec des autochtones dans le district de Siem Pang, Stung Treng. Soixante participants reçoivent des posters des CETC ainsi que des informations au sujet des CETC.

9-10 février 2012 La TPO projette un film à Battambang. Une dizaine de femmes parties civiles dans les dossiers n^{os} 001/002 partagent leurs expériences.

10 février 2012 Le CDP organise à Phnom Penh un atelier destiné aux parties civiles. Trente clients du CDP y participent puis rencontrent un avocat et un psychologue.

11-15 février 2012 Youth for Peace organise des ateliers ayant pour thème « Comprendre et se souvenir » pour des élèves du secondaire à Kampong Chhnang et à Takeo.

16-17 février 2012 Youth for Peace organise un dialogue inter-génération au sujet des Khmers rouges, des CETC, du devoir de mémoire et de la guérison de la société, à Kampong Chhnang et à Takeo.

17 février 2012 La TPO et l'ICfC projettent *We Want (U) to Know* à Phnom Penh pour 60 étudiants de l'Université royale de Phnom Penh.

20 février 2012 La TPO organise la projection de *We Want (U) to Know* à Kandal pour une soixantaine de villageois.

22-26 février 2012 Youth for Peace organise un atelier sur le thème « Comprendre et se souvenir » pour des élèves du secondaire à Kampot.

23-24 février 2012 Le CDP accueille un Forum étudiant sur la violence sexospécifique pour environ 70 étudiants de l'Université Pannasastra du Cambodge.

20 février 2012 La TPO et le YRDP (*Youth Development Resource Program*) organisent la projection de *We Want (U) to Know* pour 33 étudiants.

27-28 février 2012 Youth for Peace organise à Kampot un dialogue inter-génération au sujet des Khmers rouges, des CETC, du devoir de mémoire et de la guérison de la société.

1^{er} mars 2012 La TPO, le CDP and et la Section d'appui aux victimes organisent un Forum théâtre à Kandal à l'intention des villageois pour mieux comprendre ce que signifiait le mariage forcé et le viol sous le régime des Khmers rouges.

2-4 mars 2012 Youth for Peace organise un atelier/exposition d'art à Kampong Chhnang et à Takeo afin que les participants s'expriment sur les Khmers rouges et la réconciliation.

5-6 mars 2012 Youth for Peace organise des visites pour des étudiants, des victimes et des autorités locales aux sites d'exécution de masse de Kampong Chhnang et de Takeo.

6-9 mars 2012 Les facilitateurs de Kampong Speu assistent le personnel de l'ICfC et les villageois pour comprendre la commémoration du passé et les besoins actuels.

9-11 mars 2012 Youth for Peace organise un atelier/exposition d'art à Kampot afin que les participants s'expriment sur les Khmers rouges et la réconciliation.

12-13 mars 2012 Youth for Peace organise des visites pour des étudiants, des victimes et des autorités locales aux sites d'exécution de masse de Kampot.

Mi-mars 2012 Le CDP diffuse une émission radiophonique au sujet de la violence sexospécifique.

14 et 19 mars 2012 La TPO et le CDP organisent un Forum théâtre à Kampong Speu.

19-22 mars 2012 Des facilitateurs et des villageois vont examiner ce qui est nécessaire pour les actions commémoratives et les initiatives à venir par le biais du projet de l'ICfC à cet égard (*Community Memory Initiatives Project*).



Des étudiants de la province de Siem Reap en visite aux CETC.

20 mars 2012 L'ICfC et la TPO projettent *We Want (U) to Know* à Kampong Speu.

27 mars 2012 L'ICfC et la TPO projettent *We Want (U) to Know* et organisent un débat sur la justice transitionnelle au Cambodge pour 40 à 50 étudiants de l'Université Norton.

29 mars 2012 La TPO et le CDP organisent un Forum théâtre à Kampong Speu.

Programme de sensibilisation

La Section des relations publiques organise des visites d'étude les mardis et jeudis pour les villageois des quatre coins du pays. À l'occasion de chaque excursion, 300 personnes sont invitées à Phnom Penh pour effectuer des visites guidées du Musée du génocide de Tuol Sleng, des champs de la mort de Choeng Ek et du siège des CETC. La veille de chaque excursion, des membres de la Section sont sur place, en province, pour présenter des films sur les Khmers rouges en collaboration avec le centre de ressources audiovisuelles Bophana.

La Section organise aussi des conférences dans les écoles secondaires et les universités pour présenter le travail des CETC. Le calendrier ci-dessous indique les activités organisées entre le 15 février et le 15 avril 2012.

Calendrier des activités de sensibilisation						
Février - Avril						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
12	13 Audience 002	14 Audience 002 ; Visite d'études	15 Audience 002	16 Audience 002 ; Visite d'études	17	18
19	20	21 Visite d'études	22	23 Visite d'études	24 Conférence scolaire	25
26	27	28 Visite d'études	29	1 Visite d'études	2	3
4	5	6 Visite d'études	7	8 Férié	9 Conférence scolaire	10
11	12 Audience 002	13 Audience 002 ; Visite d'études	14 Audience 002	15 Audience 002 ; Visite d'études	16	17
18	19 Audience 002	20 Audience 002 ; Visite d'études	21 Audience 002	22 Audience 002 ; Visite d'études	23	24
25	26 Audience 002	27 Audience 002 ; Visite d'études	28 Audience 002	29 Audience 002 ; Visite d'études	30	31
1	2 Audience 002	3 Audience 002 ; Visite d'études	4 Audience 002	5 Audience 002 ; Visite d'études	6	7
8	9 Audience 002	10 Audience 002 ; Visite d'études	11 Audience 002	12 Audience 002 ; Visite d'études	13 Férié	14



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao
B.P. 71
Phnom Penh (Cambodge)

Les CETC accueillent les visiteurs ; pour en
savoir plus, envoyez un courriel à :
pas@eccc.gov.kh.



Infos générales

Tel : +855 (0)23 219 814
Fax : +855 (0)23 219 841

Relations avec
les médias

Tel : +855 (0)12 488 156
Tel : +855 (0)12 488 023

Visites des CETC

Tel : +855 (0)12 488 029

Centre pour la participation des victimes

Tel : +855 (0)23 214 291



Sur la toile

CETC www.eccc.gov.kh

UNAKRT www.unakrt-online.org

Twitter twitter.com/KRTribunal

Flickr www.flickr.com/krtribunal

Facebook www.facebook.com/krtribunal

Youtube www.youtube.com/krtribunal



La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques*
Équipe éditoriale : Yuko MAEDA, *chargée des communications* ; SANN Kalyan, *rédatrice* ;
Divya SUBRAHMANYAM, *stagiaire*

Conseiller juridique : Lars OLSEN, *chargé des communications juridiques*

Photographe : NHET Sok Heng, *journaliste TV/Radio*

La Gazette des Chambres est un mensuel publié par la Section des affaires publiques ayant uniquement pour objet d'informer le public ;
ce n'est pas un document officiel du Tribunal.